
[AAP ADEME PIA4 - Amélioration de la recyclabilité des matériaux,
notamment pour les pales d'éoliennes](#)

[Imprimer](#)

Logo

Image

Deadline

26 juillet 2022

- [Se connecter](#) ou [s'inscrire](#) pour poster un commentaire

Contenu

Le programme d'investissement d'avenir (PIA4) de quoi s'agit – il ?

Le Gouvernement a bâti un 4e Programme d'investissements d'avenir (PIA 4) prenant en compte les réalités territoriales et répondant aux enjeux de la transition écologique, de la compétitivité et de l'indépendance de notre économie. **Doté de 20 Md€ sur cinq ans**, ce programme contribue d'ores et déjà à hauteur de 11 Md€ au plan de relance, afin d'en accélérer la dynamique d'innovation.

Pourquoi un AAP « solutions innovantes pour l'amélioration de la recyclabilité, le recyclage et la réincorporation des matériaux » ?

Cet AAP, dit "AAP RRR", s'inscrit dans le cadre du « volet dirigé » du PIA4 - qui se déclinera notamment en une stratégie nationale « Recyclabilité, recyclage et réincorporation des matériaux ». L'objectif de cette stratégie est de lever les verrous limitant le développement du recyclage, d'élaborer et lancer des dispositifs de soutien à l'offre et à la demande de matières premières de recyclage (MPR), étroitement interconnectées, et d'accompagner par des mesures complémentaires le déploiement des solutions innovantes.

Il est en effet impératif d'accélérer la transition vers une économie circulaire afin d'inscrire la société française sur une trajectoire ambitieuse de découplage entre croissance économique et consommation de ressources naturelles. Le recyclage, qui conduit à substituer aux matières premières vierges (MPV) des matières premières de recyclage (MPR) contribue à ce découplage.

En l'absence de politiques ambitieuses en ce domaine, l'accélération de la demande mondiale en matières premières au cours des deux dernières décennies, en lien avec la croissance démographique, le développement économique des pays émergents et le maintien d'un haut niveau de consommation des pays occidentaux, pourrait non seulement compromettre l'atteinte des objectifs climatiques internationaux mais aussi augmenter la vulnérabilité des économies.

Thématiques ouvertes : technologies de tri / recyclage des plastiques / recyclage des métaux

stratégiques

Thématiques à venir (1^{er} trimestre 2022) : recyclage des papiers/Cartons, recyclage des textiles, recyclage des composites.

Après la publication, le [28 juillet](#) 2021, des deux premiers volets de l'AAP « Solutions innovantes pour l'amélioration de la recyclabilité, le recyclage et la réincorporation des matériaux » portant **respectivement sur les technologies de tri et le recyclage des plastiques, l'AAP RRR intègre un nouveau volet sur les métaux stratégiques**

Plus de précisions sur le périmètre des thématiques couverts par l'AAP RRR sont apportées dans le cahier des charges de l'AAP (cf. pièce jointe disponible infra sur cette page pour en savoir plus).

POUR ALLER PLUS LOIN :

[Solutions innovantes pour l'amélioration de la recyclabilité, le recyclage et la réincorporation des matériaux | Entreprises | Agir pour la transition écologique | ADEME](#)

Visibilité

Public

Fiche signalétique obligatoire

Désactivé

[Imprimer](#)

Territoires

[CCI Business](#)

[Normandie](#)